

Centre de service national de prêts aux étudiants

C.P. 4030
Mississauga (Ontario) L5A 4M4

Tél. : 1-888-815-4514
Télec. : 1-866-658-8801

Entente de prélèvement préautorisée personnelle

1. Renseignements personnels (en lettres moulées claires)

	Renseignements sur l'emprunteur(euse)	Renseignements sur la tierce partie*
Prénom :		
Nom :		
NAS (emprunteur(euse) seulement) :		S.O.
Adresse :		
Ville / Province :		
Code postal :		
N° de téléphone :		

* Cette sous-section ne doit être remplie que si une tierce partie accepte de rembourser une partie ou la totalité de la dette de l'emprunteur ou de l'emprunteuse. Les renseignements sur la tierce partie sont recueillis uniquement aux fins de ce document et ne seront pas partagés.

2. Renseignements sur le compte bancaire (en lettres moulées claires)

N° / Nom de l'institution financière : _____

N° de compte : _____ N° de transit de la succursale: _____

Nom du détenteur du compte : _____

3. Détails sur l'Entente de prélèvement préautorisée (en lettres moulées claires)

Vous, le payeur ou la payeuse, autorisez par la présente le **Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE)** de prélever mensuellement du compte bancaire indiqué ci-dessus, à partir du _____ (Insérer le mois : tous les prélèvements se feront par défaut la dernière journée du mois ou le prochain jour ouvrable) la somme ou les sommes indiquées ci-dessous afin de rembourser le prêt ou les prêts d'études de _____. (Insérer le nom). (Note : Des paiements subséquents seront prélevés jusqu'au remboursement total de la dette).

Type de prêt	Numéro	Paiement mensuel
ex. Prêt d'études intégré Canada-Terre-Neuve-et-Labrador	9-999999	XXX.XX \$

(Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce tableau, veuillez communiquer avec le CSNPE.)

Il faut nous avvertir par écrit de tout changement au compte bancaire de cette entente. **Vous acceptez de renoncer à toute exigence de recevoir un préavis initial ou des préavis subséquents par écrit des prélèvements, conformément aux Règles de l'Association canadienne des paiements.**

Vous, le payeur ou la payeuse, pouvez annuler votre entente à condition d'avertir (par écrit ou verbalement) le Centre de service national de prêts aux étudiants dans les 10 jours précédant le prochain prélèvement préautorisé de vos paiements. Pour obtenir un formulaire d'annulation, visitez www.cibletudes.ca ou communiquez avec le Centre de service national de prêts aux étudiants. Pour obtenir plus de renseignements sur votre droit d'annuler un prélèvement préautorisé, visitez www.cdnpay.ca ou communiquez avec nous.

Vous possédez certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente. Par exemple, vous avez le droit de contester ou de vous faire rembourser tout prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente de prélèvement préautorisé. Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits, communiquez avec votre institution financière, visitez www.cdnpay.ca ou communiquez avec le Centre de service national de prêts aux étudiants. Lorsque vous aurez rempli l'entente, veuillez la signer et obtenir les signatures appropriées, la dater et la poster ou la télécopier à l'adresse ou numéro de télécopieur ci-dessus.

Signature du détenteur du compte :	Signature du co-détenteur du compte (s'il y a lieu) :
Nom :	Nom :
Date :	Date :
Signature de l'emprunteur(euse) si une tierce partie accepte de rembourser la dette en tout ou en partie.	Date :

Notes:

1. Nous exigeons une copie signée de cette entente, même si vous ne modifiez pas votre compte bancaire.
2. Veuillez joindre ou télécopier une copie d'un chèque nul du compte bancaire indiqué dans la section 2.